

Commune Nouvelle LES HAUTS TALICAN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2024 Procès-verbal de l'installation du Conseil municipal et de l'élection du Maire des Adjoints et des Maires délégués

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à 19 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de la commune déléguée de Villotran sous la présidence de Monsieur NICOLAS Jacques, Président de la délégation spéciale.

Présents : M. Philippe LOGEAY, Mme Stéphanie DERAS, M André BILLIET, Mme Fabienne DELARGILLIERE, MM Corentin DE MICHELIS, Cyril DE MICHELIS, Olivier DUFLLOT, Mme Brigitte MAHEU, MM Frédéric MANCINI, Alain MARLART, Serge MARTINEZ, M François MELLON, Mmes Aline RICORDEAU, Gaëlle VAN DER BIJ.

Absents excusés : Mme Sandrine BUTTEUX (pouvoir donné à Mme Stéphanie DERAS)
Secrétaire : M Alain MARLART

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire
- Election des Maires Délégués
- Election des représentants à la Communauté de Communes des sablons
- Commissions :
 - ✓ CCAS
 - ✓ Fêtes et cérémonies
 - ✓ Espaces verts
 - ✓ Travaux
 - ✓ Communication
- Election des représentants au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire
Valdampierre – Les Hauts Talican - Beaumont les Nonains
- Questions diverses

La séance a été ouverte sous la présidence de M. NICOLAS Jacques Président de la délégation spéciale qui, après l'appel nominal, a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux, les élus ci-dessus désignés.

Mme Aline RICORDEAU, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de la séance en vue de l'élection du maire.

Le Conseil a élu pour secrétaire M Alain MARLART.

Assesseurs : MM Cyril DE MICHELIS et Serge MARTINEZ.

ÉLECTION DU MAIRE

Mme Aline RICORDEAU, Présidente, après un appel des candidatures, fait procéder au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son enveloppe.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | | |
|----------------------------|-----------------------|--------------------|
| • Nombre de bulletins : 15 | Bulletins blancs : 0 | Bulletins nuls : 0 |
| • Suffrages exprimés : 15 | Majorité absolue : .8 | |

A obtenu :

- M. Philippe LOGEAY : quinze voix (15 voix).

M. Philippe LOGEAY, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

ELECTION DES DEUX ADJOINTS ET MAIRES DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Ces Adjoints auront des délégations.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote :

-DERAS Stéphanie

Élection du 1^{er} Adjoint : Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| • Nombre de bulletins :15 | Bulletins blancs ou nuls : 0 |
| • Suffrages exprimés :15 | Majorité absolue : 8 |

A obtenu :

- DERAS Stéphanie : quinze voix (15 voix)

Madame DERAS Stéphanie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1er adjoint, et a été immédiatement installée.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote :

-BILLIET André

Élection du 2^e Adjoint : Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| • Nombre de bulletins :15 | Bulletins blancs ou nuls : 0 |
| • Suffrages exprimés :15 | Majorité absolue : 8 |

A obtenu :

- BILLIET André : quinze voix (15 voix)

Monsieur BILLIET André, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^e adjoint, et a été immédiatement installé.

Les deux adjoints acceptent le poste de Maires délégués : Mme DERAS à La Neuville Garnier et M BILLIET à Villotran.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2122-22 du code général des Collectivités territoriales

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services jusqu'à 5 000 €uros
2. De conférer au maire une autorisation permanente de poursuites,
3. De passer les contrats d'assurance, et d'accepter les indemnités des sinistres.
4. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
6. De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5000 €uros,

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention des adjoints en cas d'empêchement du maire,

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants pour le représenter auprès des structures intercommunales :

Communauté de Communes des Sablons :

Titulaire Monsieur Philippe LOGEAY

Suppléant : Madame Brigitte MAHEU

Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) :

Représentant communal au secteur local d'énergie :

Titulaire Monsieur André BILLIET

Syndicat d'Initiative des Sablons :

Titulaire Madame Brigitte MAHEU

Suppléant Madame Gaëlle VAN DER BIJ

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Valdampierre – Les Hauts Talican - Beaumont les Nonains :

Titulaires Monsieur Philippe LOGEAY, Madame Fabienne DELARGILLIERE, Madame Stéphanie DERAS, Monsieur Serge MARTINEZ

Suppléant Madame Sandrine BUTTEUX

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal désigne les conseillers municipaux dont les noms suivent pour siéger au sein des commissions communales présidées par le Maire :

- CCAS : Mesdames Stéphanie DERAS, Sandrine BUTTEUX, Fabienne DELARGILLIERE, Aline RICORDEAU, Messieurs André BILLIET, Frédéric MANCINI.

- Fêtes et cérémonies : Mesdames Stéphanie DERAS, Sandrine BUTTEUX, Fabienne DELARGILLIERE, Aline RICORDEAU, Messieurs André BILLIET, Olivier DUFLOT, Alain MARLART, Serge MARTINEZ.

- Espaces verts : Messieurs Cyril DE MICHELIS, Corentin DE MICHELIS, Frédéric MANCINI, François MELLON.

- Travaux : Messieurs André BILLIET, Corentin DE MICHELIS, Cyril DE MICHELIS, Olivier DUFLOT, Alain MARLART, François MELLON.

- Communication : Mesdames Gaëlle VAN DER BIJ, Brigitte MAHEU, Olivier DUFLOT, Serge MARTINEZ, François MELLON.

- PLU : Mme Stéphanie DERAS, M André BILLIET, mesdames Fabienne DELARGILLIERE, Brigitte MAHEU, messieurs Frédéric MANCINI, Serge MARTINEZ, François MELLON.

- Responsable Sécurité : monsieur Olivier DUFLOT

AUTRES DELIBERATIONS

DELIBERATION POUR L'ACHAT DU TERRAIN A LA NEUVILLE GARNIER :

M le Maire rappelle que l'ancien conseil avait validé l'acquisition du terrain de la famille Mellon sur La Neuville Garnier. Cet achat se fait avec l'aide de l'EPFLO, qui achètera le terrain et le rétrocèdera à la commune sur 5 ans sans intérêt, seulement les frais de dossier. Le montant est de 40 000 euros. Une sente allant jusqu'à l'arrêt de cars rue Titon est ajoutée. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

DELIBERATION SE60 PROGRAMMATION DE TRAVAUX : 2025-2026 :

M le Maire ne voit rien de particulier pour cette période. Il propose l'installation de bornes de recharge à Villotran et La Neuville Garnier. Ce serait un service rendu. Il faut répondre pour le 31/03/2024. Le conseil est d'accord pour que la mairie se renseigne.

DELIBERATION ENTRETIEN DES HYDRANTS AVEC SUEZ

L'entretien des hydrants est une obligation. Il faut refaire le contrat. M le Maire expose les deux options possibles et propose le choix 2 (140 € HT/hydrant)

M Olivier DUFLOT informe les élus de l'obligation du SDIS de procéder une fois par an à un contrôle. L'option 1 est suffisante à son sens. Le conseil suit son opinion et opte pour l'option 1 qui correspond à un coût de 112.74 € HT / an/ hydrant.

QUESTIONS DIVERSES

M Corentin DE MICHELIS signale les difficultés pour les petits d'aller jusqu'à l'arrêt de cars scolaires et suggère qu'ils puissent utiliser sur l'arrêt de cars rue Titon. M le Maire l'informe que la demande a déjà été faite auprès de la région, mais il n'y a pas eu de retour.

M Serge MARTINEZ demande à ce qu'il y ait un rappel de l'intérêt d'acheter le terrain Mellon à La Neuville Garnier. Cet investissement est pour la création d'un parking, la construction d'une mairie, d'une salle des fêtes et une sente pour aller à l'arrêt de cars rue Titon.

M le Maire fait part de la demande d'habitants de Beaumont les Nonains de bénéficier du tarif habitants de la salle des fêtes de Villotran. Mme Gaëlle VAN DER BIJ demande si Les Hauts Talican bénéficient de quelque chose venant de Beaumont les Nonains. Le conseil l'informe

qu'il n'y a pas de retour de Beaumont les Nonains. Le conseil décide à l'unanimité que les habitants de Beaumont les Nonains ne profiteront pas d'un tarif préférentiel.

Mme Brigitte MAHEU demande si on compte Beaumont les Nonains pour l'édition du petit journal 2023. Elle fait part de sa demande auprès du secrétariat de Beaumont les Nonains pour obtenir son Etat civil et n'a toujours pas de réponse. Le conseil à l'unanimité refuse.

Mme Stéphanie DERAS propose de revoir l'âge pour bénéficier du colis et du repas des Aînés. Elle propose de tout mettre à 65 ans. Le conseil est d'accord à l'unanimité. La délibération sera validée au prochain conseil.

Pour le prochain repas des Aînés, les élus sont d'accord pour le faire dans la salle des fêtes de Villotran.

Mme Stéphanie DERAS informe le conseil qu'elle va prendre contact avec le traiteur « Air du temps », qui avait été proposé par Mme Guy-Coichard en 2023.

M le Maire propose de racheter des tables rondes pour les repas. Les élus proposent d'essayer d'abord avec les tables rectangulaires actuelles. A suivre donc.

Bibliothèque : M le Maire a eu une réunion vendredi dernier avec les bénévoles de la bibliothèque et du Millefeuille. Il a été décidé d'arrêter la bibliothèque et de faire des boîtes à livres au niveau des arrêts de cars.

M le Maire propose de faire un point sur les affaires en cours : Travaux d'agrandissement du stockage de la salle des fêtes sur Villotran : cela commence la semaine prochaine pour deux mois.

MAM : le peintre a été arrêté par les élections, on est sur la fin. Il reste le sol, le plan de change.

Pour la rue de Bretagne : tant que les travaux ne sont pas finis, on ne peut rien faire mais on va faire des devis et une demande de subvention en urgence.

La commission Travaux doit se réunir pour travailler sur le permis de construire de la salle polyvalente de La Neuville Garnier ainsi que sur le dossier de ralentisseur à Malassise.

La Communauté de Communes des Sablons a mis à disposition pour chaque commune 400 000 euros. On l'utilise pour la MAM, la salle de La Neuville Garnier, la rue de Bretagne et le ralentisseur à Malassise. Il restera à charge à la commune 20% du montant hors taxes des travaux.

M Serge MARTINEZ demande s'il y a encore des choses en commun avec Beaumont les Nonains. M le Maire lui répond qu'il n'y a plus rien physiquement et laisse à Mme la secrétaire de mairie de faire le point sur les contrats encore en commun. Suite à l'exposé de Mme la secrétaire de mairie, les élus demandent à ce que cela s'arrête au plus tôt.

Mme Fabienne DELARGILLIERE fait part d'une opportunité pour investir dans des décorations de Noël pour les sapins. Les élus sont d'accord pour qu'elle demande un devis.

La séance est levée à 21 h30.